

## L'Etat islamique impose 11 règles à suivre aux chrétiens pour garder la vie sauve

Un "plan d'action" doit être dévoilé ce mardi à Paris en faveur des minorités religieuses au Moyen-Orient, persécutées par l'EI.

L'Observatoire syrien des droits de l'homme vient de publier un document dévoilant le traitement dégradant que subissent désormais les chrétiens au quotidien dans les territoires soumis à l'organisation État islamique (EI). Il s'agit d'une note dont l'auteur n'est autre que le chef autoproclamé de l'EI, Abou Bakr al-Baghdadi, destinée aux habitants de la ville syrienne d'Al-Qaryatayn dans la région de Damas. Dans ce communiqué, le groupe terroriste énonce 11 commandements auxquels les chrétiens devront se plier pour garder leur argent, leur religion, mais surtout la vie sauve :

- Interdiction de construire une église, un monastère ou un ermitage.
- Interdiction de montrer une croix ou un quelconque signe issu de leurs livres dans la sphère publique musulmane, et d'utiliser un haut-parleur quand ils font leurs prières.
- Interdiction de faire entendre à un musulman une quelconque méditation ou prière issue de leurs livres ainsi que le son de leurs cloches. Ces dernières ne pourront être utilisées qu'au sein de leurs églises.
- Interdiction de porter atteinte à « l'État islamique » en cachant un espion ou une personne recherchée. Si une quelconque conspiration à l'égard des musulmans est portée à la connaissance d'un chrétien, celui-ci devra transmettre l'information immédiatement.
- Interdiction de posséder une arme.
- Interdiction de commercialiser de la viande de porc ou du vin à des musulmans ou sur leurs marchés. Interdiction de boire du vin en public.
- Interdiction de montrer publiquement et sous aucun prétexte quoi que ce soit issu de leurs rituels et cultes.
- Interdiction de dénigrer quoi que ce soit appartenant à la religion musulmane.
- Obligation de se soumettre au paiement de la *Jizya* (impôt religieux auquel sont soumis les non-musulmans sous la loi islamique, ndlr), soit 4 dinars d'or chaque année (480 euros) pour les plus riches, la moitié pour les classes moyennes, et le quart en ce qui concerne les plus pauvres.
- Obligation pour les chrétiens d'être enterrés dans leurs propres cimetières, comme d'habitude.
- Obligation pour les chrétiens de s'engager formellement à respecter les règles imposées par « l'État islamique », mais aussi à s'habiller modestement et suivre le règlement en matière d'achat et de vente, etc.

Ce règlement a été promulgué après que l'État islamique autoproclamé se fut emparé de la ville de Al-Qaryatayn et qu'il eut détruit le monastère chrétien de Mar Elian le 20 août dernier. La prise de la ville avait entraîné en réponse 20 raids aériens menés par l'armée syrienne. L'OSDH rapporte par ailleurs que certains Chrétiens se seraient déjà acquittés de la Jizya ces dernières 48 heures.

Selon une source présente sur les lieux, les papiers d'identité de tous les résidents chrétiens auraient même été confisqués par les islamistes pour une durée indéterminée, et les mauvais payeurs subiraient de nombreuses persécutions.